

EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS MUNICIPAUX - COMMUNE DE FONSORBES - <i>Département de la Haute-Garonne - Arrondissement de Muret - Canton de Plaisance du Touch</i>		
Thème	6.1 - POLICE MUNICIPALE	
Objet	Fermeture du grand parking du Trépadé à l'occasion du Festi' Noël le samedi 9 décembre 2023.	Arrêté du 06 décembre 2023 Acte n° PM 2023-163

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Madame La Maire de la commune de FONSORBES,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L 2213-1,

Vu la demande formulée par le Service Culturel de la Mairie de Fonsorbes,

Considérant qu'il convient de réglementer temporairement le stationnement sur le parking du Trépadé à l'occasion du « Festi' Noël 2023 »,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Afin de permettre le déroulement du « Festi' Noël 2023 », le grand parking du Trépadé sera fermé comme suit :

- sur la moitié du parking, du vendredi 8 décembre 2023 à 23h30 jusqu'au samedi 9 décembre 2023 à minuit.
- sur la totalité du grand parking, le samedi 9 décembre 2023 de 11h00 à minuit.

ARTICLE 2 : Des barrières avec l'interdiction de stationner ainsi que le présent arrêté sera affiché le jeudi 07 décembre 2023 à partir de 17h00.

ARTICLE 3 : Toutes infractions aux dispositions qui précèdent seront constatées et poursuivies conformément aux lois et à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera exécutoire après publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr

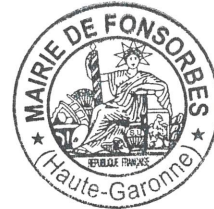
COMMUNE DE FONSORBES	ARRÊTÉ MUNICIPAL du 06/12/2023 - acte n° PM 2023-163- page 2/2
<i>Thème :</i>	6.1 - POLICE MUNICIPALE
<i>Objet :</i>	Fermeture du grand parking du Trépadé à l'occasion du Festi' Noël le samedi 9 décembre 2023.

ARTICLE 7 : La Gendarmerie de Saint-Lys et la Police Municipale, sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Madame La Maire



Françoise SIMÉON



Arrêté publié sur le site Internet de la collectivité le **07 DEC, 2023**